



## exces de vitesse et erreur de carte grises

Par **drappier**, le **11/01/2013** à **15:13**

bonjour

j'ai commis un excès de vitesse sur une départementale ( 133 Km au lieu de 90 )  
pris par un radar mobil embarque dans une voiture balaisée, interpellé, je reconnais les faits,  
je donne au gendarme mon permis de conduire et la carte grise du véhicule ( ERREUR de  
carte grise, je conduisais ce jour la , départ de vacance, une clio 3 brek,  
j'ai donné la carte grise de mon fourgon jumper 2,5 agée de 17 ans,  
les deux gendarmes n'ont meme pas verifié ???  
je vais payer mes 90 euros perdre mes trois points ( j'en avais douze).

seulement je me pose beaucoup de questions

Par **razor2**, le **12/01/2013** à **10:04**

Bonjour, cette erreur n'a aucun impact sur la validité du pv puisque vous avez été contrôlé et  
donc que votre identité a été relevée.